

**OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX SINISTRES DU MAROC**

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le budget communal,

A l'Unanimité,

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE :** Dans le cadre de la solidarité avec les sinistrés d'Algérie,  
alloue une subvention aux associations suivantes :

- Croix Rouge : 3 000 euros
- Secours Catholique : 3 000 euros
- Secours Populaire : 3 000 euros

La dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours au :  
6574-04 (002-6574-04)

LE MAIRE,